



Déclaration conjointe de la FIACAT et de l'ACAT-Burundi sur la situation des droits humains au Burundi

Madame la Rapporteuse Spéciale,

L'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture au Burundi (ACAT-Burundi) et la FIACAT souhaitent saisir l'opportunité de ce dialogue interactif pour attirer l'attention du Conseil sur la situation alarmante des droits humains au Burundi, en particulier les cas de détention arbitraire et de disparitions forcées, et ce dans un contexte de tensions pré-électorales et de conflit armé à l'Est de la RDC.

Les détentions arbitraires d'opposants politiques, de défenseurs des droits humains et de journalistes emprisonnés sur la base d'accusations infondées ou de procédures judiciaires entachées d'irrégularités demeurent une pratique courante au Burundi afin de museler toute voix critique envers le régime. Ces détentions arbitraires commencent régulièrement par un enlèvement par des agents ou complices du Service National des Renseignements suivi d'une détention dans un endroit inconnu, dans les locaux officiels des renseignements ou encore dans les prisons burundaises, comme c'est le cas pour la journaliste Sandra Muhoza détenue arbitrairement depuis le 13 avril 2024. En 2024, l'ACAT Burundi a documenté 119 cas de détentions arbitraires et plus de 50 cas de disparitions forcées.

Malheureusement, l'impunité reste la règle : les auteurs présumés de ces crimes ne sont ni identifiés ni poursuivis par la justice. Cette impunité renforce un climat de peur et d'injustice pour les familles des victimes.

Nous appelons la communauté internationale, et en particulier votre mandat, à exhorter le gouvernement burundais à respecter ses obligations internationales en vertu de la Convention contre la torture ratifiée en 1993 et à libérer immédiatement et sans condition toutes les personnes arbitrairement détenues dont la journaliste Sandra Muhoza.

Nous vous remercions de votre attention.